

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ



Procès- verbal de la séance du
20.05.2022 à 18h30

**SOUS LA PRESIDENCE DE
de M. Richard PETRAZOLLER**

Convocation adressée le 16 mai 2022

Nombre de conseillers élus : 23 Conseillers présents : 13 Votes : 17

Membres titulaires présents et votants :

Mylène HECK - Richard PETRAZOLLER - Betty HOLTZMANN - Véronique NOWAK -
Christophe EBELE - Aline ITZEL - Aurélie LEIBEL - Maxime NOWAK - Estelle DECKERT -
Dany WEISS - Anne-Caroline THIBAUT - Sacha THOMANN - Angélique SCHNEIDER

Membres excusés :

M. Jean-Luc BALL donne procuration à M. Richard PETRAZOLLER
M. Frédéric HEYD donne procuration à Betty HOLTZMANN
M. Gilbert SCHMITT donne procuration à Mme Mylène HECK
M. Grégory FRIEDMANN donne procuration à M. Christophe EBELE
Mme Rachel FLEITH
Mme Corinne MEDAUER
M. Patrice MOOG
M. Christian FOU DA

Membre absent :

M. Denis LOUX
Mme Isabelle LEININGER

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet Sécurité Passage Piéton Ecologie par le Conseil Municipal des jeunes (pour information) ;

Bilan 2021 de la médiathèque de Seltz (pour information) ;

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 25 mars 2022 ;
3. Convention avec l'association C.E.A.R.S. ;
4. Subvention 2021 tonte terrain de football ;
5. Ouverture des plis pour la démolition école élémentaire ;
6. Motion en faveur du maintien des deux jours fériés en Alsace-Moselle ;
7. Lot de chasse n°1 - Demande d'avis pour agrément d'un nouvel associé ;
8. Autorisation de signature pour la mise en souterrain des réseaux Orange Rue Annexe du Rhin Camping les bords du Rhin ;
9. Achat d'une moto 125cc à l'A.A.P.P.M.A. de Seltz ;
10. Mise à jour de la demande de subvention auprès de la Région GrandEst concernant la rénovation d'un ancien magasin ;
11. Mise à jour de la convention avec l'ATIP concernant la modification simplifiée du PLU ;
12. Demande de subvention Ecole de la fontaine ;
13. Demande de subvention pour l'association Huntington Espoir Grand-Est ;
14. Fin de la procédure concernant l'enquête publique.



Délib. N° 2022-49

1) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Anne-Caroline THIBAULT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-50

2) Approbation du Procès-Verbal du 25 mars 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-51

3) Convention avec l'association C.E.A.R.S.

Ouï les explications de Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, qui informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place une convention entre l'association C.E.A.R.S. (Cercle d'Elevage Apicole des Reines SKLENAR) et la commune de Seltz (l'association bénéficie à ce jour d'un terrain communal pour la pose de ses ruches). Ce terrain est clôturé et loué à l'association à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public ;
- **Lui confère** tous pouvoirs à cet effet et autorise Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants pouvant s'y rattacher.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-52

4) Subvention 2021 tonte terrain de football

Dans le cadre de la tonte du terrain de football, la commune souhaite verser une subvention au football club de Seltz pour leur implication dans cette tâche.

A cet effet, Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 3.500 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 3.500 € au football club de Seltz ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

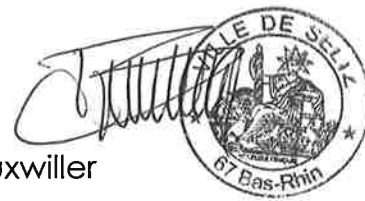
Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-53

5) Ouverture des plis pour la démolition école élémentaire

Dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire de Seltz, la commune avait publié un marché qui concernait la démolition d'un ancien bâtiment situé sur le terrain acheté à Monsieur KLUG (terrain se trouvant à l'arrière du préau de l'école primaire).

Lors de l'ouverture des plis qui s'est déroulée le 2 mai 2022, il y avait trois offres, à savoir :



- HANAU Déconstruction et Désamiantage SAS de Bouxwiller
- HERRMANN TP SAS de Surbourg
- Ets LEON de Auenheim

L'analyse des offres a montré que l'entreprise HANAU de Bouxwiller était la moins disante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** à signer le marché avec l'entreprise HANAU de Bouxwiller concernant la démolition du bâtiment situé à l'arrière du préau ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-54

6) Motion en faveur du maintien des deux jours fériés en Alsace-Moselle

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Madame la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant

sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Demande** à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires ;
- **Demande** à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-55

7) Lot de chasse n°1 - Demande d'avis pour agrément d'un nouvel associé

D'une part,

- Suite aux différents échanges de mails avec Monsieur Emmanuel NUSSBAUM, locataire du lot de chasse n°1 à Seltz, il y a lieu de retirer le permissionnaire Monsieur Joseph ZINCK de la liste des permissionnaires de chasse.

D'autre part,

- **Vu** la demande d'agrément envoyée à la commission consultative de chasse en date du 4 avril 2022 qui s'est prononcée favorablement,

Il y a lieu de proposer l'agrément de Monsieur Gérald GROETZINGER demeurant 1 Rue des Raisins à Mothern ayant le permis de chasse n° 201 606780056-08-A.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Emet** un avis favorable à la demande de Monsieur Emmanuel NUSSBAUM concernant le permissionnaire Monsieur Gérald GROETZINGER pour le lot de chasse n°1 à Seltz ;
- **Emet** un avis favorable au retrait de Monsieur Joseph ZINCK comme permissionnaire de chasse pour le lot n°1 à Seltz ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-56

8) Autorisation de signature pour la mise en souterrain des réseaux Orange Rue Annexe du Rhin Camping les bords du Rhin

Suite à la demande de la commune de mise en souterrain des réseaux aériens existants dans **la rue Annexe du Rhin – camping les bords du Rhin à Seltz**, il y a lieu de mettre en place une convention avec l'opérateur Orange qui a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières de cette opération ainsi que le planning prévisionnel des travaux. A ce jour le montant des travaux est estimé à 4 078,31 € net.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention CNV-HD4-11-21-140263 avec Orange dans le cadre de la mise en souterrain du réseau Rue annexe du Rhin - camping les bords du Rhin ainsi que l'ensemble des annexes s'il devait y en avoir.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-57

9) Achat d'une moto 125cc à l'A.A.P.P.M.A. de Seltz

Où les explications de Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, la commune souhaite se porter acquéreur de la moto de 125 cm³ qui à ce jour est propriété de l'A.A.P.P.M.A.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre un mandat au profit de l'A.A.P.P.M.A. de Seltz pour un montant de 550 € pour l'achat d'une moto 125 cm³;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-58

10) Mise à jour de la demande de subvention auprès de la Région GrandEst concernant la rénovation d'un ancien magasin

Le projet de rénovation d'un ancien magasin au centre-ville est en phase de finalisation, le permis vient d'être déposé et le chiffrage est finalisé.

- **Vu** la délibération n° 2021-130 du 10 décembre 2021, il y a lieu de compléter cette délibération pour les services de la Région GrandEst en retirant le coût lié à la police municipale.

Montant total du projet Lots 1 à 29	626 000,00 € HT
Montant du projet lots 30 à 37	110 600,00 € HT
Montant total du projet	736 600,00 € HT
Montant TTC du projet	883 920,00 € TTC
Montant de la subvention Région Grand Est (1) 638 600,00 € *10%	63 860,00 €
FCTVA 16,404%	144 998.23 €
A la charge de la commune	675 061,77 €



(1) Le montant de la subvention de la Région GrandEst se calcule ainsi :

Montant total du projet	736 600,00 € HT
Montant des investissements pour la police municipale	98 000,00 € HT
Soit un solde de	638 600,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région GrandEst pour ce projet ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Madame Aline ITZEL à 19h30

Délib. N° 2022-59

11) Mise à jour de la convention avec l'ATIP concernant la modification simplifiée du PLU

Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal,

La commune de Seltz a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1- Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- 3- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4- La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5- La tenue des diverses listes électorales,

6- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,

7- Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2022 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante :

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE SELTZ

correspondant à **17 demi-journées** d'intervention (ainsi que **1** demi-journée en module optionnel à affermir).

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;



Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante jointe en annexe de la présente délibération :

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE SELTZ

correspondant à **17 demi-journées** d'intervention (ainsi que **1** demi-journée en module optionnel à affermir).

- **Prend acte** du montant de la contribution 2022 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.
- **Dit que :**
 - La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois,
 - La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
 - Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-60

12) Demande de subvention Ecole de la fontaine

Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'une demande de subvention émanant de l'école élémentaire de la Fontaine de Seltz a été déposée.

Il s'agit d'une demande de subvention pour un stage de voile qui aura lieu à la base nautique de Lauterbourg du 13 au 17 juin 2022. Monsieur Richard PETRAZOLLER propose d'accorder une subvention de 10 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire et habitant à Seltz (42 enfants concernés).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** de verser à l'école élémentaire de Seltz une subvention d'un montant de 10 € par enfant habitant à Seltz et par nuitée soit 4 nuits x 10 € x 42 enfants soit un total de 1 680 € ;
- **Demande** à Monsieur le Maire de verser cette subvention après réception de la liste des élèves contresignée par Monsieur le Directeur de l'école élémentaire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité

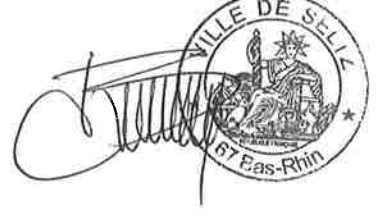
Délib. N° 2022-61

13) Demande subvention pour l'association Huntington Espoir Grand-Est

Suite au courrier du 10 mars 2022 de l'association Huntington Espoir Grand-Est,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'association Huntington Espoir Grand-Est ;



- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2022-62

14) Fin de la procédure concernant l'enquête publique

- **Vu** la délibération n°2021-30 du 19 mars 2021 demandant l'ouverture d'une enquête publique afin de déclasser le chemin rural cadastré :
 - Section 34 parcelle 195 d'une superficie de 112.24 m² (109.16 m²+ 3.08 m²),
 - Section 34 parcelle 201 d'une superficie de 75.99 m²,
 - Section 34 parcelle 199 d'une superficie de 4.09 m²,
 - Section 34 parcelle 198 d'une superficie de 89.59 m².
- **Vu** le rapport présenté par le commissaire enquêteur ne relevant aucune observation dudit chemin,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** le Monsieur le Maire à intégrer ce chemin dans le domaine privé de la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au déclassement et à la désaffectation des parcelles décrites ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à en informer le service du cadastre afin de supprimer ce chemin rural et permettre le rattachement de la parcelle 1/17 section 34 à la parcelle 200 section 34 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Communications

Monsieur Richard PETRAZOLLER rappelle au Conseil Municipal qu'il reste des places pour la permanence des assesseurs aux élections législatives de juin prochain et demande aux personnes de bien vouloir s'inscrire.

Monsieur Richard PETRAZOLLER rappelle également la matinée de travail qui est organisée le 4 juin prochain et incite les conseillers à poser leurs questions de préférence en avance afin de pouvoir préparer les dossiers.

Madame Mylène HECK fait part de la prochaine réunion de travail franco-allemande qui aura lieu à Seltz le 30 mai prochain concernant les travaux au niveau de INTERREG. Cette réunion fera le point sur l'avancée des différents dossiers de part et d'autre du Rhin.

Madame Mylène HECK informe également le Conseil Municipal de la création de panneaux mobiles concernant les déjections canines. Ces panneaux seront placés « aux endroits stratégiques » afin d'inciter les personnes qui promènent leur chien à ramasser les déjections de leur compagnon à 4 pattes.

Questions des conseillers

Monsieur Christophe EBELE informe le Conseil Municipal que l'association de don du sang de Seltz va fêter ses 10 ans. A cet effet une porte ouverte sera organisée en avril 2023. Le Conseil Municipal reste attentif à cette manifestation afin de soutenir ce congrès.

Madame Aurélie LEIBEL souhaite connaître la date de début des travaux au camping Salmengrund. A ce jour nous sommes dans l'attente d'une réponse des A.B.F. pour la démolition de l'ancien local. Si tout va bien, les travaux de



construction du nouveau local avec une automatisation des entrées devraient commencer en octobre 2022.

Monsieur Sacha THOMANN souhaite connaître la destination du terrain situé à l'arrière du S.D.I.S., Monsieur Richard PETRAZOLLER lui répond qu'à ce jour des négociations sont en cours et qu'il est difficile pour l'instant de répondre à cela.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, clôture la séance du Conseil Municipal à 20h00.

